

Comité de pilotage du « Réseau de lutte contre les discriminations en Libournais » Libourne – 16 décembre 2008

Compte rendu

Gilbert Mitterrand, maire de Libourne et président de la Mission locale du Libournais, accueille l'ensemble des participants¹ et remercie les personnalités suivantes :

- M. Prax, sous-préfet de l'arrondissement de Libourne, qui a pris la suite de Mme Morachini,
- Yann le Formal, directeur régional de l'ACSé Aquitaine, qui soutient le Réseau depuis sa création,
- Eric Maillaud, procureur de la République, qui a permis la mise en place d'un pôle anti discrimination, initiative « *avant-gardiste* »² associant des institutions, comme la gendarmerie, sans lesquelles rien ne pourrait se faire,
- Denis Siot de la direction jeunesse du Conseil général de la Gironde,
- Chantal Nallet de la DRDJS Aquitaine,
- Jacqueline Souchon de la COPEC,
- Les élèves du collège Aliénor d'Aquitaine de Castillon la Bataille qui ont participé à l'élaboration du Guide de lutte contre les discriminations, ainsi que Mohamadou Bengue leur professeur d'anglais qui les a accompagnés dans cette démarche et Bernadette Rhodes-Bazat la Principale du collège,
- Les associations HAJPL (Claire Darasse) et LEPI (Jamal Nokri),
- Les communautés de communes de Castillon, de Guîtres, du Libournais et du pays Foyen, et en particulier leurs élus.

Gilbert Mitterrand souligne que le Réseau est une démarche de « *six années d'âge* » pour laquelle au départ « *on ne partait de rien* » si ce n'est d'une idée, d'une volonté. Il rappelle que ce comité de pilotage est l'occasion de faire un point d'étape, d'être bien au clair sur les définitions des concepts et d'être capables d'avoir conscience que nous pouvons tous discriminer car « *le champ des discriminations peut être très vaste* ». Le maire rappelle l'importance de l'écoute et de l'accompagnement des victimes de discriminations et se demande si, au-delà des « *beaux mots* », on est à la hauteur dans les actes.

Après ces propos introductifs et avant de passer la parole à Yann le Formal, Corinne Vénayre, de la Mission locale du Libournais, annonce l'ordre du jour :

- Historique du Réseau,
- Rappel des outils mis en place ces dernières années,
- Présentation du guide de lutte contre les discriminations par les collégiens,
- Intervention de M. Maillaud sur le pôle de lutte contre les discriminations,
- Perspectives du Réseau pour 2009.

Yann le Formal propose de dire « *juste deux mots* » et adresse ses « *salutations particulières aux jeunes de Castillon* » pour souligner l'importance de travailler avec les jeunes sur la question des discriminations et « *d'ancrer* » ces questions dans les établissements scolaires.

Il rappelle ensuite que le dixième anniversaire de la Mission locale fut l'occasion de lancer la démarche et qu'à ce moment là le Fasild était présent et a accompagné le Réseau depuis le début.

Yann le Formal poursuit en indiquant que, grâce à la HALDE, le volet répressif a beaucoup avancé mais qu'il faut travailler sur la prévention et former, le programme national de l'ACSé a d'ailleurs formé de 2000 à 3000 personnes.

Le directeur régional de l'ACSé conclut en affirmant que la direction Aquitaine continuera à accompagner le Réseau de lutte contre les discriminations en Libournais.

¹ On trouvera en fin de document les structures présentes à ce comité de pilotage.

² Les passages à la fois entre guillemets et en italique reprennent ad litteram les propos des intervenants.

Historique du Réseau

Ahmed Serraj entame son propos en rappelant que l'histoire du Réseau a presque 10 ans et a débuté avec un travail de veille et de vigilance sur le territoire du Libournais pour se poursuivre avec un objectif de sensibilisation et de prévention.

Ahmed Serraj souligne l'importance de l'égalité de traitement dans « *l'ensemble des actions et des services publics* » que ce soit les services de l'Etat, les collectivités ou les associations.

Il insiste ensuite sur le changement des pratiques, révélateur d'une lutte contre les discriminations efficace : comment, au quotidien, peut-on intervenir ? Et ce pour les différentes catégories potentiellement concernées : femmes, étrangers, orientation sexuelle... Il faut « *éviter de stigmatiser* » les victimes, faire en sorte qu'elles témoignent, « *ne pas désigner* » et faire en sorte que les professionnels s'expriment sur les questions de discriminations.

Dans la période actuelle d'obsession du chiffre où il est question de mettre en œuvre des statistiques, le directeur du Boulevard des Potes rappelle toute l'importance de la question du temps : pour faire prendre conscience aux acteurs de l'existence de discriminations il faut du temps.

Malgré l'arsenal juridique dont on dispose depuis 2001, Ahmed Serraj se demande comment passer de l'égalité formelle à l'égalité réelle.

Rappel des outils mis en place ces dernières années

Ahmed Serraj propose d'aborder ce rappel des outils en trois points :

1. Formation : les formations des acteurs ont été délivrées selon trois axes : approche socio-économique, approche juridique, approche méthodologique et pratique.
Par ailleurs, malgré son efficacité le Réseau souffre d'un problème : il existe encore des territoires où il n'est pas présent.
2. Construction d'outils : deux guides ont été réalisés, le « Guide de lutte contre les discriminations fait par et pour les collégiens de la Gironde » et « Combattre les discriminations en libournais dans l'entreprise ». Au-delà de cette réalisation, il faut noter que ces guides ne sont pas envoyés par courrier à leurs destinataires mais qu'ils bénéficient d'un accompagnement par ceux qui ont contribué à leur élaboration. Ainsi, il y a un an et demi, un travail de diffusion large a été opéré, des flyers ont notamment été déposés auprès de tous les partenaires du Réseau.
3. Animation du réseau : différents travaux participant à la consolidation du Réseau ont pu être menés avec des acteurs clés du territoire : le DGS de la ville de Libourne, le directeur de la Communauté de communes du Libournais, l'équipe éducative du lycée Henri Brulle, un travail de veille sur les discriminations avec la Communauté de communes de Castillon...
Le travail du Réseau a également eu pour objectif de changer les représentations qu'on peut avoir des acteurs locaux comme la justice ou la police. Le rapport entre les jeunes et les forces de l'ordre est aussi un domaine où il faut changer les représentations.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Bernadette Rhodes-Bazat, Principale du collège de Castillon indique que dans son établissement a été mise en place une « *commission diversité culturelle* » pour deux publics : les collégiens d'une part et les parents d'autre part avec pour ces derniers l'organisation de conférences sur la diversité culturelle. Elle entend par ailleurs poursuivre le travail engagé avec les élèves.

Présentation du guide de lutte contre les discriminations par les collégiens

Les élèves du collège de Castillon se répartissent la parole pour présenter le guide :

- Un premier exprime les motivations à l'origine du projet : les discriminations sont un problème qu'on croise partout en France, y compris dans les collèges et les lycées. Ainsi les collégiens ont d'abord souhaité savoir ce que « *veulent vraiment dire* » racisme et discrimination.
- Un deuxième élève rappelle le déroulement d'une journée type de travail au Boulevard des Potes : le départ était fixé à 8h30 au collège, l'accueil au Boulevard des Potes était assuré par un petit déjeuner

« *très copieux* » avant d'engager le débat avec d'autres élèves, à la pause déjeuner un repas lui aussi « *très copieux* » est servi aux élèves. Le travail a ensuite pu reprendre jusqu'à 17 heures et le retour à Castillon.

- Une troisième élève présente le contenu du Guide en insistant sur les différentes parties :
 - Les définitions de racisme et discrimination.
 - Des exemples de discriminations « *au quotidien* » vécues par des élèves.
 - « Les histoires de la mémoire partagée » revenant sur les faits historiques de l'esclavage et de la Shoah, sur le Droit des femmes et sur « La France, un grand pays d'immigration ».
 - Une partie intitulée « Que dit la loi ? » présentant notamment la loi du 16 novembre 2001 et les 18 critères pour lesquels elle interdit toute discrimination.
 - Une partie intitulée « Comment agir ? » décrivant les moyens d'actions à mettre en œuvre en cas de discrimination, ainsi que les preuves et les conséquences.

Après cette présentation, un débat s'engage avec les participants : Bernadette Rhodes-Bazat, après avoir remercié ses élèves pour leur implication et leur travail, indique qu'en 2009 leurs travaux seront présentés dans les trois collèges proches de Castillon : Rauzan, Pellegrue et Sainte Foy la Grande.

Un psychologue s'adresse ensuite aux élèves et leur demande en quoi ce travail a pu changer leur regard sur les autres et s'ils en ont parlé en famille.

Les élèves lui répondent que la réunion de présentation du guide au collège, qui a rassemblé 350 élèves, fut un moment fort, les élèves ayant été très attentifs et ayant posé beaucoup de questions, preuves de leur intérêt pour le sujet.

Marilyn Tosi, juriste au CIDFF de la Gironde est régulièrement témoin de discriminations faites aux femmes, elle remercie donc les élèves d'avoir abordé ce sujet, « *c'est bien d'en avoir parlé* ».

Le Commandant de Police Richard Labeyrie demande aux élèves si le fait d'avoir travaillé les questions de discriminations leur permet de défendre ceux qui en sont victimes. Gilbert Mitterrand intervient et ajoute que pour défendre une victime il faut du « *courage* ».

Les élèves répondent en donnant des exemples d'événements dont ils ont été témoins au collège : l'« *irrespect* » de certains vis-à-vis de la nourriture qui ont pu la dégrader, ou encore des tensions dégénérant en bagarres entre différents groupes. Mohamadou Bengue atténua ces derniers propos en affirmant qu'il n'y a pas de problèmes de communautarisme au collège de Castillon, seulement quelques bagarres comme partout mais rien d'alarmant.

Jacques Quessec revient sur la réunion de présentation du guide au collège : ce fut, pour lui, quelque chose de « *fabuleux* ». Mais intégrer l'existence de discriminations est un processus « *très long* », pour ce faire les 18 critères de la loi sont « *très aidants* » et le travail mené avec les élèves permet également d'avancer sur ces questions.

Jacques Manon, de l'association Cygnes de vie, remarque que « *laïcité, intégrisme et communautarisme* » sont des termes absents du guide et qu'il faudrait néanmoins en parler.

Claire Darasse, de l'association HAJPL, membre du réseau, rappelle que les formations proposées ont permis aux membres de son association de faire la différence entre ce qui est une discrimination et ce qui n'en est pas. Mais, selon elle, il est « *difficile d'aller au-delà* ».

Andrée Vincent de la Communauté de communes du canton de Fronsac demande s'il est envisagé d'étendre l'action du Réseau à d'autres territoires. Corinne Vénayre lui répond qu'effectivement il est prévu, en 2009, d'agir sur d'autres secteurs, il sera ainsi possible d'intervenir dans la commission dont Andrée Vincent fait partie.

La mère d'un des élèves présent revient sur la présentation du guide et demande si celui-ci pourra bénéficier d'une diffusion plus large, voire jusqu'au niveau national. Yann le Formal lui répond que, si nécessaire, la direction Aquitaine de l'ACSé consacrera plus de moyens à cette diffusion. Cependant, il ajoute que ce qui est intéressant dans la diffusion du guide c'est l'accompagnement qui est réalisé par les élèves eux-mêmes.

Ahmed Serraj renchérit : cet accompagnement est essentiel car il permet d'assurer la nécessaire « *pérennité* » du guide.

Gilbert Mitterrand, après avoir salué Denis Siot du Conseil Général de la Gironde (DJEC), conclut ce débat en se déclarant « *heureux* » que ce guide existe et que ce ne soit pas qu'une ligne budgétaire anonyme.

Intervention de M. Maillaud sur le pôle de lutte contre les discriminations

Eric Maillaud entame son propos en se disant préoccupé par la prise en compte des discriminations sur le plan pénal : elle est selon lui trop « *restreinte* ». Notamment parce que ce champ d'application est récent : il date des années 1990.

Après avoir affirmé que nous avons tous, à un moment donné, été confrontés à la discrimination, le procureur de la République en vient à la présentation du Pôle de lutte contre les discriminations : sa création a été facilitée par la préexistence du Réseau. Le Pôle est venu « *modestement* » s'ajouter à la démarche avec la volonté de sanctionner « *les comportements les plus nocifs* ». Il faut « *essayer de ne pas se censurer* » et faire remonter les « *situations humainement scandaleuses* ». En matière de lutte contre les discriminations, même si on ne peut pas poursuivre tous les délinquants, le fait d'ouvrir une enquête permet d'atténuer les faits.

Ahmed Serraj, en tant que délégué du procureur de la République de Libourne, aborde la question de la violence faite aux femmes : aujourd'hui elles sont de plus en plus nombreuses à sortir du silence et commencent à se tourner vers la police et la justice.

Revenant sur les propos d'Eric Maillaud, Ahmed Serraj soulève un problème : les pôles anti-discriminations n'ont pas de moyens financiers et c'est, pour lui, une question centrale. En effet, si les contrevenants n'ont pas peur de la sanction, il est plus difficile de réussir dans ce combat.

M. Prax intervient à son tour et structure son propos en trois points :

- A son arrivée au poste de Sous-préfet de l'arrondissement de Libourne, il a manifesté la volonté d'aller visiter le collège de Castillon réputé pour son action, notamment auprès des gens du voyage.
- Il faut « *sortir des idées reçues* » et notamment changer le regard qu'on peut porter vers la police qui est le « *gardien de la loi* ».
- La lutte contre les discriminations sera « *interminable* » mais s'il y a grâce aux acteurs présents une « *prise de conscience* » le temps n'aura pas été perdu.

A la suite de ces interventions et à la demande d'un participant, un des trois élèves intervenants évoque des « *perspectives pour l'avenir du guide* » :

- Il est, selon lui, nécessaire d'engager une démarche auprès des élèves du primaire et de maternelle afin de les mettre au plus tôt dans de bonnes dispositions en matière de lutte contre les discriminations.
- Il faut diffuser le guide régionalement et nationalement.

Perspectives du Réseau pour 2009

Ahmed Serraj propose sept perspectives pour 2009 :

- L'approfondissement des pratiques avec les structures partenaires.
- La nécessité d'un temps de travail sur l'animation du réseau.
- Un travail d'accompagnement de la diffusion du guide.
- Prévoir un travail de formation des élus.
- Un travail de testing : 3 structures seront ciblées, il faut « *bien étudier les dossiers* ».
- Poursuivre le travail avec la Police.
- Engager un travail avec l'Inspection du travail.

Enfin, Gilbert Mitterrand entreprend la conclusion de ce comité de pilotage :

Il souligne tout d'abord le nombre de participants à cette réunion, malgré ce sujet qui n'est pas simple mais qui « *ne lasse pas* ».

En matière de lutte contre les discriminations, se pose le problème des visions purement comptables des résultats : c'est difficile mais il faudrait aussi y arriver.

Il revient ensuite sur le travail réalisé par les collégiens pour le guide et considère ainsi que « *les mots sont déjà des actes* ».

Puis il fait la remarque qu'il existe des « *terrains propices* » aux discriminations comme l'attribution de logements sociaux.

Reprenant l'expression de M. Prax, Gilbert Mitterrand indique que le travail de lutte contre les discriminations est « *interminable* » et qu'il faut donc le commencer tôt, avec les jeunes.

Le maire de Libourne aborde ensuite la question de la formation des élus, c'est une question délicate pour de multiples raisons (procédures complexes, temps de déplacements hors de la collectivité...), mais il y a en mairie un fonds dédié et il espère que la formation des élus au thème de la lutte contre les discriminations peut être envisagée.

Enfin, il s'adresse aux jeunes et les encourage : « *ces idées-là faites les vivre* ».

Rendez-vous est donné pour le prochain comité de pilotage du Réseau au second semestre 2009.

Annexe : liste des structures présentes

- AGI Libourne
- ANPE de Libourne
- Boulevard des Potes
- CCL Libournais Génissac
- Centre Socioculturel de Saint Denis de Pile
- CIDFF de la Gironde
- Collège Aliénor d'Aquitaine de Castillon la Bataille
- Communauté de communes de Coutras
- Communauté de communes du Fronsadais
- Communauté de communes de Guîtres
- Communauté de communes du Libournais
- Conseil général de la Gironde (DJEC ; Pôle jeunesse territorial Haute Gironde Libournais)
- Cygnes de vie
- DDTEFP de la Gironde
- DRDJS Gironde Aquitaine
- ECL
- Gendarmerie
- HAJPL
- LEPI
- Lycée Max Linder de Libourne
- Lycée professionnel Henri Brulle
- Mairie de Libourne
- Mairie de Rauzan
- Mairie de Saint Denis de Pile
- Mairie de Saint Jean de Prignac
- Mairie de Saint Pey de Castets
- MDSI de Libourne
- NEMO PJJ de Libourne
- PLIE du Libournais
- Police Nationale
- Préfecture de la Gironde (COPEC)
- SIMO de Coutras
- Socrate Conseil
- Tribunal de Libourne